

LETTRE N°1

Septembre 2025

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE GYMNASTIQUE

Meurthe-et-Moselle et Meuse





MISE EN PLACE DE JUGE CLUB

1. **Pour les disciplines GAC, GR, TR, TEAM** : cette nouveauté ne s'applique pas. En effet, le nombre de gymnastes, de juges et de clubs étant insuffisant, il n'est pas possible de mettre en place cette nouvelle réglementation de jugement.

➡ Néanmoins, chaque club engagé devra obligatoirement être représenté par au moins un juge convoqué.

2. **Pour les disciplines GAM et GAF** : la mise en place de juges clubs concernera l'ensemble des catégories et clubs.

Nombre de juges convoqués par catégorie :

- GAF/GAM – Fédéral B : 1 juge convoqué (N2 minimum) + 1 juge club (N1 minimum)
- GAF/GAM – Fédéral A : 1 juge convoqué (N2 minimum) + 1 juge club (N1 minimum)
- GAF/GAM – Performance : 1 juge convoqué (N3 minimum) + 1 juge club (N2 minimum)

Le Comité Départemental prend à sa charge :

- Pour les juges clubs : le repas (si journée entière de jugement) + l'indemnisation forfaitaire pour les heures de jugement au prorata du temps de jugement effectif.
- Pour les juges convoqués : le repas (si journée entière de jugement) + l'indemnisation forfaitaire pour les heures de jugement au prorata du temps de jugement effectif + **les frais kilométriques.**

Une amende de 50€ sera appliquée aux clubs qui ne fourniront pas les juges clubs demandés par le responsable de juges.





Règles de répartition des juges clubs :

- 1 équipe engagée = 1 juge club
- 2 équipes ou plus = 2 juges clubs (selon le nombre total de juges requis)

- ➔ Les juges clubs pourront intervenir sur une demi-journée ou sur une journée complète.
- ➔ **Les responsables des juges** établiront la répartition en tenant compte du nombre d'équipes inscrites et du quota de juges par club.
- ➔ Un planning sera communiqué aux clubs au minimum 14 jours avant la compétition.
- ➔ Chaque club devra ensuite inscrire **nominativement** les juges qui officieront pour lui.



www.CD54gym.fr

Comité Départemental de Gymnastique de Meurthe-et-Moselle (54) et de Meuse (55)
Agréé Jeunesse et Sports sous le n°2264
14 bis rue Sully, 54800 JARNY / Mail : contact@cd54gym.fr

